



276 P NP **DM34**
 Projet de parc éolien Massif du Sud
 6211-24-023

Club des ornithologues de Québec inc.

MÉMOIRE AU BAPE

SUR LE

PROJET DE PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD

À la suite de l'audience publique tenue à la fin de 2010 par le BAPE sur le projet de parc éolien au Massif du Sud, le Club des ornithologues de Québec inc. (COQ) dépose ce mémoire pour ajouter sa voix à toutes celles qui expriment soit leur opposition, soit de vives inquiétudes sur les conséquences négatives appréhendées, si le projet se réalisait tel que proposé.

PREMIÈRE PARTIE : éléments propres à l'argumentation du COQ

Brève description du Club des ornithologues de Québec (COQ)

Notre club, le deuxième plus ancien au Québec, existe depuis 55 ans et compte environ 700 membres, sur un territoire de part et d'autre du Saint-Laurent, soit de la région de Lotbinière à celle de Rivière-du-Loup, au sud, et de la région de Portneuf à celle de Charlevoix, au nord.

Sa mission est : (1) de faire découvrir les oiseaux dans un contexte de détente et de loisir et sensibiliser le public à la présence des oiseaux qui nous entourent; (2) de partager nos connaissances et nos expériences; (3) de veiller à la protection de l'avifaune, de ses habitats et des sites d'observation de la région; (4) de participer à l'amélioration des connaissances par des activités scientifiques.

À noter que nous sommes un organisme sans but lucratif, dont le fonctionnement est basé sur le bénévolat des membres.

Le Massif du Sud et le territoire du COQ

Le territoire du COQ décrit sommairement ci-dessus comprend le Massif du Sud, qui fait aussi partie du territoire du Groupe des ornithologues de Beauce-Etchemin (GOBE). De par sa localisation à cheval sur les MRC de Bellechasse et des Etchemins, et à la suite

d'une entente entre les deux clubs, le Massif du Sud constitue un territoire commun au COQ et au GOBE.

Intérêt du COQ envers le Massif du Sud

L'observation des oiseaux dans leur milieu naturel demeure l'activité principale du COQ. Le Club organise donc chaque année en juin une excursion au Massif du Sud, conjointement avec le GOBE, notamment dans le but d'observer la Grive de Bicknell. Pour plusieurs participants, il s'agit d'un premier contact avec cette espèce et d'un pur émerveillement lorsqu'ils entendent pour la première fois son chant en nature. Cette activité a aussi pour but de sensibiliser les participants sur l'importance de conserver une quantité et une qualité d'habitats suffisantes afin préserver les populations d'oiseaux, particulièrement pour des espèces sensibles comme la Grive de Bicknell

Statut de la Grive de Bicknell

En 2009, le comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a révisé le statut d'espèce préoccupante de la Grive de Bicknell en la classant dans une catégorie plus élevée, soit celle d'espèce menacée. De son côté, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lui attribue un statut d'espèce vulnérable depuis 2009, ceci en raison de la petite taille de la population, de sa répartition fragmentée, de son faible potentiel reproducteur et des diverses pressions exercées sur son habitat

Importance du Massif du Sud pour la Grive de Bicknell

La Grive de Bicknell utilise généralement comme habitat les sapinières en haute montagne. Les effectifs mondiaux sont faibles, étant estimés à 50 000 individus, dont une part importante fréquente le Québec et les Maritimes. Les études du Service canadien de la faune ont permis d'en trouver plusieurs populations dans le massif des Laurentides et dans les Chics-Chocs en Gaspésie. Cependant, dans le sud du Québec les sommets pouvant l'accueillir sont rares et se limitent essentiellement au mont Gosford, au mont Mégantic et à quelques sommets voisins, et enfin aux crêtes du Massif du Sud. À ce dernier endroit, les ornithologues ne l'ont découverte qu'en 2005 et cela nous donne une connaissance encore incomplète des endroits qu'elle fréquente à l'intérieur du Parc.

Des études réalisées au Massif du Sud ces dernières années confirment son importance comme habitat de la Grive de Bicknell. La Société de gestion du parc régional Massif du Sud a contribué au développement d'un « *Plan de conservation et de gestion intégrée des habitats de la Grive de Bicknell et de la faune des sommets du Massif du Sud* », lequel vise à concilier l'exploitation des ressources dans la zone des sommets avec la présence de la faune.

Caractère exceptionnel du Massif du Sud à plusieurs égards

Le COQ tient donc à souligner le caractère exceptionnel du Massif du Sud. Il y a d'abord ce qui a trait à la Grive de Bicknell, au plan provincial exposé ci-dessus, mais aussi au

plan régional. Il s'agit de la population de Grive de Bicknell la plus rapprochée d'un grand centre urbain de la vallée du Saint-Laurent – en l'occurrence Québec.

Mentionnons que plusieurs autres espèces s'y retrouvent, dont le Tétrás du Canada, le Moucherolle à ventre jaune et le Pic à dos noir, dont les effectifs dans le sud du Québec sont relativement restreints. L'habitat de la Grive de Bicknell sert donc d'habitat parapluie à plusieurs espèces boréales que l'on ne rencontre pas ailleurs ou très peu sur le plan régional.

Le Massif du Sud est un parc régional aux qualités écologiques et paysagères indéniables. En bref, le COQ appelle à la responsabilité du gouvernement de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire à ne pas hypothéquer les milieux naturels dont voudront bénéficier les générations futures (sans compter la génération actuelle).

Faisons en particulier un parallèle avec le Parc des champs de bataille (Plaines d'Abraham) à Québec. Une décision au début des années 1900 a soustrait ce territoire des intentions de le couvrir de constructions. Il n'y a pratiquement personne aujourd'hui qui regrette cette décision que ce territoire ait été protégé. Donnons aux collectivités à venir l'occasion d'acclamer que le Massif du Sud ait été protégé, comme aire préservée de biodiversité ou comme vocation apparentée.

Le COQ et l'énergie éolienne

Le COQ n'est pas contre la production d'énergie éolienne, mais il tient à faire valoir que ce ne doit pas être installé là où des joyaux du patrimoine naturel seraient fortement dénaturés, alors que ces joyaux doivent plutôt être protégés. En conséquence, le COQ est contre le projet de parc éolien au Massif du Sud tel que présenté dans la documentation disponible, car il constitue une sérieuse menace à l'intégrité naturelle des habitats qui s'y trouvent, en particulier ceux propices à la Grive de Bicknell, habitats d'autant plus précieux qu'ils sont rares au sud du Québec. Ce projet doit être entièrement revu ou bien déplacé sur un autre site où les conséquences sur l'environnement seront moindres.

DEUXIÈME PARTIE : Rappel de sujets détaillés par d'autres instances

D'autres groupes ou individus parleront de dangers de diverses natures qui menacent le Massif du Sud advenant la réalisation du projet de parc éolien. Sans développer nous-mêmes ces points, nous nous limitons à les énumérer ci-dessous pour attirer l'attention sur l'importance de prendre en compte les arguments formulés en détail par d'autres instances.

- 1) Description détaillée de la perte d'habitat de la Grive de Bicknell advenant la réalisation du projet éolien.
- 2) Risque d'effets négatifs sur le comportement des oiseaux causés par le bruit des éoliennes.

- 3) Effets négatifs du déboisement requis pour installer chacune des éoliennes, pour ouvrir des chemins en vue de réaliser de tels travaux et en vue de donner accès à Hydro-Québec à l'électricité qui serait produite.
- 4) Risques de déboisement additionnel, car les chemins ouverts le faciliteraient.
- 5) Les rivières : plusieurs de leurs caractéristiques seraient affectées.
- 6) Complexe écologique rare et sensible, menacé par le projet de parc éolien.
- 7) Effets négatifs sur la nappe phréatique alimentée par la montagne dans la plaine à sa base.
- 8) Perspective de développement durable : des instances argumenteront qu'il serait plus rentable à long terme de refuser le projet actuel d'installation d'éoliennes et de miser sur un ensemble d'autres vocations appropriées au joyau qu'est le Massif du Sud.
- 9) Risque pour le potentiel de conservation et de développement touristique de la région de Chaudière-Appalaches, car selon tourisme Chaudière-Appalaches, le Parc du Massif du sud serait considéré comme le deuxième élément majeur pour le tourisme régionalement après le fleuve.
- 10) Déficit d'aires protégées (existantes ou déjà planifiées) dans la région : environ 3%, loin de la moyenne actuelle de 8% et de l'objectif de 12% visé à l'échelle du Québec. Soulignons que la majorité des aires protégées sont situées au nord du Québec et que le sud est actuellement sous-représenté.
- 11) Rareté de terres publiques dans la région et aucune autre de la qualité du Massif du Sud susceptible d'être conservée.
- 12) Terre publique et parc à protéger, en particulier par la création d'une aire de la biodiversité.
- 13) Nécessité d'une vision globale des effets cumulatifs des projets éoliens, ce qui manque lorsque chaque projet est examiné à la pièce. Par exemple, dans le cas présent, un projet éolien communautaire à St-Philémon, quoique de moindre envergure, représente une préoccupation additionnelle, en particulier pour la Grive de Bicknell.

Québec (Québec) G1J 5E7

Répondeur téléphonique : 418-661-3544

Courriel : coq@coq.qc.ca

Mémoire communiqué, à la fois par voie électronique et sur papier (cette dernière signée), par :

Norbert Lacroix, président du COQ.

Le 16 janvier 2011.